

Le 14 octobre 2012

J'IRAI VOTER!

Informations à l'usage
des citoyens non belges
pour les élections
communales de 2012



ecolo

« Dans mon quartier,
je voudrais voir s'installer
une vraie solidarité
pour que je m'y sente
vraiment bien, en sécurité et
que je prenne du plaisir
à m'y promener...

Pour cela, j'irai voter ! »

**Pour cela,
j'irai voter !**

« J'ai de petits revenus.
Trouver un logement
agréable et adapté,
à un prix modéré,
c'est essentiel.

Pour cela, j'irai voter ! »

« Parce qu'en
termes de soins
de santé, il est
parfois compliqué
de s'y retrouver,
je souhaite que
ma commune
prenne les mesures
nécessaires pour
une meilleure
information et
une meilleure

accessibilité
physique des lieux
de soins ou
de consultation.

**Pour cela,
j'irai voter ! »**



Vous n'êtes pas belge mais vous vivez en Belgique ?

Le 14 octobre 2012, vous pourrez voter aux élections communales

Voter est un des droits les plus importants en démocratie.

Il permet aux citoyens de choisir les femmes et les hommes qui défendront au mieux leurs préoccupations et leur projet de société.

Le 14 octobre 2012, les citoyens seront invités à voter pour les élections communales et il n'y a pas que les belges qui peuvent voter !

Ecolo et Groen ont été les premiers à demander le droit de vote pour les citoyens non belges aux élections.

Nous sommes fiers de ce combat. Si les citoyens étrangers ne peuvent pas encore voter à toutes les élections

en Belgique, ils peuvent faire entendre leur voix dans leur commune. Le niveau communal est un niveau de pouvoir important. Participer aux élections communales, c'est participer à la vie de sa commune. C'est aussi pouvoir donner son avis sur sa gestion et choisir un projet pour son quartier et sa ville.

Vous avez décidé d'aller voter ? Quelle démarche devez-vous faire ? C'est très simple, vous devez vous inscrire sur la liste des électeurs de votre commune avant le 31 juillet 2012.

Vous disposez de ce droit de vote. **Inscrivez-vous et allez voter. Votre voix sera alors aussi prise en compte !**

Emily Hoyos et Olivier Deleuze
Co-présidents d'Ecolo

Qui peut voter aux élections communales ?

*« Je souhaite vivre
dans une commune
où les espaces publics
sont des espaces
de convivialité,
d'échange, des lieux
où l'on peut se rencontrer.
Pour cela, j'irai voter ! »*



Les citoyens belges

Conditions

- Être âgé de plus de 18 ans
- Être inscrit dans votre commune au 31 juillet 2012
- Vous ne devez rien faire, votre convocation au vote vous sera envoyée quelques jours avant les élections.



Les ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne

Les citoyens de l'Union européenne ont le droit de voter aux élections communales. Si vous étiez inscrit pour les élections communales de 2000 ou de 2006, vous ne devez plus vous inscrire.

Conditions

- Être âgé de plus de 18 ans
- Être inscrit dans votre commune au 31 juillet 2012
- Vous pouvez aussi être candidat et élu au Conseil communal.



Les ressortissants d'un Etat hors Union européenne

Les citoyens non belges originaires d'un pays hors Union européenne ont le droit de voter aux élections communales. Si vous étiez inscrit pour les élections communales de 2006, vous ne devez plus vous inscrire.

Conditions

- Être âgé de plus de 18 ans.
- Être inscrit dans votre commune au 31 juillet 2012
- Avoir résidé en Belgique sans interruption et de manière légale et régulière pendant 5 ans (au 31 juillet 2012).

Comment faire ?

Inscrivez-vous avant le 31 juillet 2012 et votez le 14 octobre pour que votre voix soit prise en compte !

« J'ai 20 ans. J'ai envie de plus d'indépendance et d'autonomie. Je veux avoir la possibilité de me déplacer, de sortir, de rencontrer mes copains à la maison de quartier ou ailleurs. Pour cela, j'irai voter ! »

C'est très simple, il suffit de s'inscrire sur la liste des électeurs avant le 31 juillet 2012.

Pour ce faire, rendez-vous dans votre commune pour obtenir le formulaire d'inscription ou téléchargez-le sur

www.ibz.rrn.fgov.be

(puis cliquez « Elections communales » et choisissez le formulaire « européen » ou « non européen »)

ou sur www.ecolo.be/communales2012

Une fois le formulaire complété, remettez-le à votre administration communale avant le 31 juillet 2012.

Plus d'infos sur les démarches à suivre : www.ecolo.be/communales2012



Le vote, comment ça se passe ?

Vous vous êtes inscrit aux élections communales ? Dans le courant du mois de septembre, vous recevrez une convocation qui précisera le lieu et le numéro du bureau de vote où vous devrez vous rendre. Le 14 octobre 2012, vous irez dans ce bureau de vote, avec votre convocation et votre carte d'identité. Selon les cas, vous voterez soit sur un bulletin papier, soit sur un ordinateur.

Comment voter ?

1. Vous choisissez une liste.
2. Vous choisissez vos candidats sur cette liste :
 - soit vous cochez un, plusieurs ou tous les candidats de cette liste.
 - soit vous cochez la « case de tête », cela veut dire que vous soutenez la liste dans son ensemble et que vous êtes d'accord avec l'ordre de la liste.

Un vote n'est pas valable si...

1. vous cochez plusieurs listes ou choisissez des candidats sur des listes différentes.
2. vous écrivez ou dessinez sur le bulletin de vote (uniquement pour le vote papier).

Vous pouvez **demander de l'aide** à un des responsables du bureau de vote. Si besoin, il vous accompagnera dans l'isoloir mais ne pourra pas influencer votre choix.

Le vote est secret !

Vous êtes inscrit mais ne pouvez pas vous rendre au bureau de vote le 14 octobre ? Vous pouvez demander à quelqu'un d'exprimer votre vote au moyen d'une **procuration**. Le formulaire est disponible dans votre administration communale.

La commune : un pouvoir proche de vous



589
communes

« C'est important pour moi de choisir les personnes qui me représenteront dans ma commune, qui défendront des idées auxquelles j'adhère. **Pour cela, j'irai voter !** »



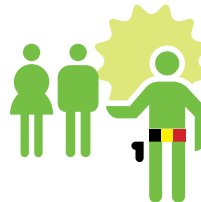
La Belgique compte 589 communes.

Liège, Ixelles, La Louvière, Anvers, Dinant, Eupen, Mons, Namur, Charleroi, Verviers, Schaerbeek, Gand, Molenbeek, Arlon en sont quelques exemples. La commune est le niveau de pouvoir le plus proche du citoyen. Les décisions qui y sont prises touchent directement la vie quotidienne de ses habitants.

Les élections communales ont lieu tous les 6 ans

Lors de ces élections, chaque citoyen vote pour une liste composée de candidats habitant la commune. Sur base des résultats, chaque liste obtient un certain nombre d'élus au Conseil communal. Au lendemain des élections, plusieurs listes ou partis sont amenés à s'associer afin de former une majorité qui sera chargée de la gestion de la commune.


Les autres partis forment l'opposition. Le bourgmestre et les échevins qui forment le Collège sont des membres de la majorité.



Que fait la commune ?


Nous sommes tous déjà allés à la maison communale pour obtenir une carte d'identité, un passeport ou déclarer la naissance d'un enfant.

La commune est compétente dans beaucoup de domaines :

 **population et état civil**
documents officiels, mariages


 **enseignement**
écoles communales

 **action sociale**
maisons de repos, logement, CPAS

 **sécurité**
prévention, police locale

 **propreté**
nettoyage des rues

 **urbanisme**
permis d'urbanisme

 **environnement, mobilité**
places de parking, pistes cyclables

 **culture, sport, jeunesse...**

Ecolo, avec vous pour des solutions durables

Pour Ecolo, gérer une commune, c'est bien plus qu'être un bon gestionnaire. C'est agir aujourd'hui tout en pensant à demain et après-demain, à nos petits-enfants et arrière-petits-enfants... C'est aussi vouloir un changement fondamental qui donne à chacun sa chance et permet de vivre mieux et favorise du lien entre les habitants au quotidien.

Nos communes sont les mieux placées pour mettre en place des actions concrètes qui ouvrent la voie au changement : l'aménagement d'une place conviviale, la création d'une maison des jeunes, l'ouverture de places d'accueil pour les tout-petits, l'aide pour économiser de l'énergie... Et pour que le changement soit durable, il est nécessaire de s'assurer la participation de tous : les politiques, les associations, les entreprises mais aussi et surtout les citoyens.



« *Ce qui est important pour moi, c'est que mes enfants puissent aller dans une école où ils pourront s'épanouir et participer à des activités près de chez nous. **Pour cela, j'irai voter !*** »



« *Piétons, cyclistes, usagers des transports en communs et automobilistes, chacun doit trouver sa place... Je veux que ma commune garantisse une mobilité pour tous ! **Pour cela, j'irai voter !*** »

Depuis plus de 30 ans, Ecolo se bat avec les citoyens pour faire bouger les choses. Aujourd'hui, Ecolo est présent dans presque toutes les communes de Wallonie et de Bruxelles. Le 14 octobre, plus de 5000 femmes et hommes se présenteront à vous pour défendre les idées d'Ecolo et apporter des solutions durables dans vos communes.

Nous avons besoin de vous entendre, de connaître votre avis, vos préoccupations pour mener notre projet, dans votre commune.

Nous sommes à votre écoute !

Comment prendre contact avec Ecolo dans sa commune ?

Consultez www.ecolo.be pour trouver les coordonnées de la locale Ecolo active sur votre commune.

Si Ecolo est dans la majorité ou si des Ecolos sont présents au Conseil communal, vous pouvez aussi les retrouver sur le site de votre commune.

Si vous n'avez pas accès à internet, téléphonez à l'accueil général d'Ecolo : **081/ 22 78 71**

ecolo

ecolo

**Vous voulez en savoir plus
sur les élections ?**

Sur le droit de vote ?

Consultez les informations
sur les sites dédiés aux élections :

POUR BRUXELLES

bruxellectionselections2012.irisnet.be

POUR LA WALLONIE

elections2012.wallonie.be/electeurs.html

**Vous voulez en savoir plus
sur Ecolo, entrer en contact
avec les écologistes
de votre commune?**

Consultez **www.ecolo.be**
ou téléphonez au 081/22 78 71

Vous pouvez également
nous écrire à : Ecolo

Avenue de Marlagne 52

5000 Namur

info@ecolo.be

*Merci à
Joanne, Claire,
Mohssin, Geoffrey
et Laurence
qui ont permis
la réalisation
de ce projet*

www.ecolo.be